

Procès-verbal du Conseil Municipal
Commune de LA CHAPELLE-AU-RIBOUL
Séance du 02 Février 2026

Convoqué le 23 janvier 2026

Affiché le 23 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six le deux février à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la Commune, sous la Présidence de M. Jérôme HARAULT, le Maire.

Étaient présents : COLLIN Jean Louis, HARAULT Jérôme, DASSE Michelle, Caty HUBERT, PLUMAIL Thérèse, Françoise GRIHARD, Romain GOUPIL, CAHU Olivier, LOUYER Marie-Laure,

Étaient excusés : Olivier HEDIN donne procuration à Caty HUBERT, Elodie LOUPIL, Odile NEDJAAÏ

Étaient absents : CHAUVET Laurent, BESLAND Mathilde, JARDIN Elise

Secrétaire de séance : Olivier CAHU

1 – Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

2 – Vente parcelle au lotissement du Lavoir

Monsieur le Maire propose de vendre la parcelle B 1122 d'une contenance de 850 m² au prix de 15 euros H.T. Cette parcelle est située 8 rue du Lavoir, dernière parcelle du lotissement du Lavoir.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité accepte de vendre la parcelle B 1122 d'une contenance de 850 m² au prix de 15 euros H.T. à Madame Véronique TENDELLI et charge Monsieur le Maire de signer tous documents afférents à cette vente.

3– Cession d'une parcelle au lotissement de la Source 2

Par délibérations du Conseil Communautaire de Mayenne Communauté du 24 avril 2025, une autorisation de programme de construction et équipement de 4 micro-crèches à gestion publique dont une à la Chapelle-au-Riboul sur le site du lotissement de la Source 2, 11 résidence de la Source.

Monsieur le Maire propose de céder la dernière parcelle du lotissement de la Source 2, cadastrée B 1085 & 1089 d'une superficie totale de 775 m².

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité accepte la cession par la commune des parcelles cadastrées B 1085 & B 1089, valide la cession à titre gratuit, autorise un transfert de propriétés par acte administratif, autorise Monsieur le Maire à contresigner l'acte administratif pour attester la conformité du document.

4– Approbation des Comptes Financiers Uniques

≈ Budget de la commune :

Monsieur le Maire présente le compte financier unique de la commune pour l'exercice 2025 qui s'établit comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	452 208.67 €	94 743.83 €	546 952.50 €
Recettes	664 824.26 €	186 513.66 €	851 337.92 €
Résultat année	+ 212 615.59 €	+ 91 769.83 €	+ 304 385.42 €

Monsieur le Maire quitte la salle.

Sous la présidence de Madame Thérèse PLUMAIL, le Conseil Municipal examine le compte financier unique du budget de la commune pour l'année 2025.

Après délibération, le conseil municipal avec 5 voix pour et 4 abstentions approuve le CFU du budget de la commune 2025.

Monsieur le Maire regagne la salle.

≈ Budget eau potable :

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique du budget eau potable 2025 qui s'établit comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	44 999.11 €	8 265.75 €	53 264.86 €
Recettes	91 699.38 €	24 344.22 €	116 043.60 €
Résultat année	+ 46 700.27€	+ 16 078.47 €	+ 62 778.44 €

Monsieur le Maire quitte la salle.

Sous la présidence de Madame Thérèse PLUMAIL, le Conseil Municipal examine le compte financier unique du budget eau potable 2025.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le CFU 2025 du budget eau potable.

Monsieur le Maire regagne la salle.

≈ Budget assainissement collectif :

Monsieur le Maire présente le compte financier unique du budget eau potable 2025 qui s'établit comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	13 220.08 €	18 562.18 €	31 782.26 €
Recettes	39 230.54 €	92 675.01 €	131 905.55 €
Résultat année	+ 26 010.46 €	+ 74 112.83 €	+ 100 123.29 €

Monsieur le Maire quitte la salle.

Sous la présidence de Madame Thérèse PLUMAIL, le Conseil Municipal examine le compte financier unique du budget assainissement collectif 2025 :

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte financier unique 2025 du budget assainissement collectif.

Monsieur le Maire regagne la salle

≈ Budget lotissement de la Source 2 :

Monsieur le Maire présente le compte financier unique du budget du lotissement de la résidence de la Source 2 de 2025 qui s'établit comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	24 873.45 €	0	24 873.45 €
Recettes	0	24 873.45 €	24 873.45 €

Monsieur le Maire quitte la salle.

Sous la présidence de Madame Thérèse PLUMAIL, le Conseil Municipal examine le compte financier unique du budget lotissement de la Source 2 de 2025.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le CFU 2025 du budget lotissement de la Source 2.

Monsieur le Maire regagne la salle.

≈ Budget lotissement de la Source 3 :

Monsieur le Maire présente le compte financier unique du budget du lotissement de la Source pour 2025 qui s'établit comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	114 473.93 €		114 473.93 €
Recettes	0 €	135 963.42 €	135 963.42 €
Résultat de l'année	- 114 473.93 €	+ 135 963.42€	+ 21 489.49 €

Monsieur le Maire quitte la salle.

Sous la présidence de Madame Thérèse PLUMAIL, le Conseil Municipal examine le compte financier unique du budget lotissement de la Source 3 de 2025.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le CFU 2025 du budget lotissement de la Source 3.

Monsieur le Maire regagne la salle.

≈ Budget lotissement du Lavoir :

Monsieur le Maire présente le compte financier unique pour le budget du lotissement du Lavoir de 2025 qui s'établit comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	49 270.86 €	0	49 270.86 €
Recettes	0	67 862.19 €	67 862.19 €
Résultat de l'année	-49 270.86 €	+ 67 862.19 €	+ 18 591.33 €

Monsieur le Maire quitte la salle.

Sous la présidence de Madame Thérèse PLUMAIL, le Conseil Municipal examine le compte financier unique du budget lotissement du Lavoir 2025.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le CFU 2025 du budget lotissement du Lavoir.

Monsieur le Maire regagne la salle.

5- Subvention 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
Décide de verser aux associations les subventions suivantes :

	2026
ADMR	1 501.00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	200.00

6- Travaux en cours :

≈ Toilettes publiques :

La pose du carrelage va être réalisée par l'entreprise LIGEON la semaine prochaine.

≈ Maison 23 rue de la Mairie :

Le plan de financement est en phase de réalisation. Le montant des subventions attendues est d'environ 71 % du montant des travaux.

≈ Extincteurs :

Le contrôle des extincteurs a eu lieu la semaine dernière. Le remplacement de cinq extincteurs était nécessaire.

≈ Salle polyvalente :

Changement de serrures et des blocs des portes, pour une ouverture vers l'extérieur, des toilettes de la salle polyvalente.

7- Commissions et syndicats :

⇒ Village d'avenir :

Présentation de la 1^{ère} phase de l'étude d'aménagement du centre bourg.

⇒ Brevet des randonneurs :

A ce jour, 70 bénévoles sont inscrits.

Les chemins de randonnée ont été présentés.

⇒ Le P'tit Marché :

Lors de l'assemblée générale, il a été décidé que le P'tit Marché ne serait plus une association.

Il sera géré directement par les exposants et la Mairie.

⇒ Syndicat du Horps :

Lors du dernier comité syndical, Monsieur Jérôme HARAULT a été nommé titulaire pour siéger au syndicat de Nord Mayenne. Monsieur Roger GARNIER a été nommé suppléant.

Augmentation du tarif de l'eau. De 1.25 euros au lieu de 1.20 euros.

Augmentation du déplacement des citerneaux, le tarif sera de 400 euros.

8- Questions diverses

⇒ École / cantine / garderie :

Suite au réglage des programmeurs de chauffage dans la cantine, la garderie et à l'école, le bilan de consommation d'électricité est en nette diminution.

⇒ Personnel communal :

Monsieur le Maire propose l'attribution du RIFSEEP à l'employé communal.

Avis favorable du conseil municipal.

L'IFSE (indemnité de fonctions, sujétions, expertise) lui sera attribuée chaque mois.

Le CIA (complément indemnitaire annuel) lui sera versé au mois de novembre.

⇒ Enseigne lumineuse :

Présentation d'un nouveau devis pour l'installation d'une enseigne lumineuse au multiservice. Après débat, les élus demandent un autre devis.

⇒ Permanences élections municipales :

Monsieur le Maire invite les élus à s'inscrire sur le planning des permanences pour les élections municipales du 15 mars prochain.

⇒ Fondation du patrimoine :

Pour l'année 2026, la cotisation à la fondation du patrimoine est de 200 euros. Après débat, les élus décident de verser cette cotisation.

Prochain conseil municipal :

→ 09 mars 2026 à 18h30

Séance levée à 20h50